

CGVU – Conditions Générales de Vente et d'Utilisation

Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour au 14 Septembre 2019

Entre : Ci-après PRODEOS

La société PRODEOS, Société par action simplifiée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro SIRET 848289773 00014, et dont le siège social est situé 17 Rue de La Garderie, 78620 L'Etang-La-Ville

Et : Ci-après le Client

Ensemble dénommées "les Parties" et séparément "une Partie"

PRODEOS a pour activité le conseil et le développement de logiciels en ligne (SAAS) pour la prévention des risques professionnels.

ARTICLE 1 - Dispositions générales

1.1 Le terme "Client" désigne toute personne, morale ou physique, ayant souscrit à une License pour l'utilisation d'un logiciel créé par PRODEOS.

1.2 Le terme "Tiers" désigne toute personne physique ou morale non partie à ces Conditions Générales de Vente (CGV).

1.3 Le terme "Contrat" désigne la mise en place d'une licence d'utilisation d'un logiciel PRODEOS entre PRODEOS et son Client, dès paiement d'un ou plusieurs Services par ce dernier pour la gestion des risques professionnels.

1.4 Le terme "Commande" désigne l'acceptation par le client d'utiliser un logiciel PRODEOS et des conseils du Cabinet PRODEOS.

1.5 Les présentes CGV régissent la relation contractuelle entre les Parties. Les CGV s'appliquent aux seuls professionnels à l'exclusion des consommateurs. A ce titre, le Client reconnaît avoir la qualité de professionnel, conformément aux dispositions du Code de la consommation applicables. Le Client reconnaît avoir le pouvoir pour engager la société.

1.6 Les présentes CGV se substituent à tout autre document antérieur, tout autre accord écrit ou verbal en relation avec le même objet, et prévaut sur toute disposition contraire qui pourrait être contenue dans les documents émanant du Client.

1.7 Si l'une quelconque disposition de ces CGV ou son application à toute personne ou circonstance est jugée nulle, cette nullité ne concernera pas les autres dispositions ou applications de ces CGV, qui resteront en vigueur, séparément de la disposition jugée nulle. A cette fin, les dispositions de ces CGV sont déclarées autonomes.

1.8 Les CGV sont rédigées en langue française. Une traduction en langue anglaise peut être fournie à titre d'information. En cas de contradiction, seule la version française fera foi entre les Parties.

ARTICLE 2 – Moyens techniques - Caractéristiques des Services

2.1 Avant toute utilisation d'un logiciel en ligne PRODEOS ou des Conseils de PRODEOS, le Client doit s'assurer qu'il dispose des moyens techniques et informatiques lui permettant d'utiliser le logiciel et que son navigateur permet un accès sécurisé au logiciel. Le Client doit également s'assurer que la configuration informatique de son matériel/équipement est en bon état de fonctionnement et ne contient pas de virus.

2.2 Les Services sont accessibles en ligne. Ils donnent accès aux fonctionnalités détaillées lors de la souscription des Services.

ARTICLE 3 - Objet

3.1 Les présentes CGV ont pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles PRODEOS consent au Client, qui l'accepte, le droit incessible, non exclusif et personnel d'utiliser les Services dont les caractéristiques sont précisées au précédent article.

3.2 PRODEOS se réserve expressément, sans indemnisation, le droit de modifier, à des fins d'amélioration, sans préavis et à tout moment tout ou partie des Services, du Logiciel ou leurs modalités d'accès et, le cas échéant, la présentation et/ou le contenu des fonctionnalités.

3.3 Les CGV sont systématiquement adressées ou remises à chaque Client avant la souscription des Services au moment de la signature du devis ou d'une proposition commerciale et/ou technique. En conséquence, le fait de signer manuellement ou électroniquement un devis, une proposition commerciale et/ou Technique constitue une acceptation des présentes clauses.

ARTICLE 4 - Accès aux Services

4.1 Le Client et ses collaborateurs accèdent aux Services du Logiciel en ligne par Internet, par le biais du Site, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe qui lui sont communiqués dès la création de son compte.

4.2 Le Client aura ainsi accès aux logiciels PRODEOS en mode SaaS 24h/24 et 7j/7 sauf en cas d'opérations de maintenance, pannes éventuelles ou cas de force majeure affectant PRODEOS.

4.3 Le Client fait son affaire de souscrire, auprès d'un fournisseur d'accès à Internet, un abonnement lui permettant d'accéder au Site et aux Services. Le Client s'assure de la compatibilité de son environnement technique requise pour l'accès et/ou l'utilisation des Services.

4.4 La License PRODEOS souscrit par le Client est uniquement valable pour ses représentants et ses salariés et ne peut en aucun cas être utilisé par un Tiers. Le Client reconnaît que les codes d'accès aux Services sont strictement personnels, confidentiels et intransmissibles. Le Client s'engage à préserver la confidentialité de ses codes d'accès aux Services et à prendre toute mesure nécessaire afin d'empêcher la communication de ces codes qui permettrait à des Tiers d'accéder de manière illicite aux Services.

4.5 Le Client s'engage à ne pas revendre les prestations incluses dans les Services à ses propres clients ou à des Tiers. En cas de non-respect de cette obligation, PRODEOS pourra procéder à la suspension immédiate de l'exécution de ses prestations, sans avoir à en justifier auprès du Client.

ARTICLE 5 - Mises à jour - Maintenance

5.1 Les Services accessibles par le biais du Site fait l'objet de mises à jour régulières par PRODEOS.

5.2 PRODEOS s'engage à faire son possible pour que les opérations de maintenance ne perturbent pas l'utilisation du Client. Lorsque les opérations de maintenance ou de mise à jour entraînent la suspension des Services, PRODEOS s'engage à en notifier le Client dans les meilleurs délais.

ARTICLE 6 - Durée

6.1 Licence à paiement annuel : Le Contrat prend effet à compter de la date d'activation du Service pour la durée initiale, minimale et ferme (« Durée initiale ») d'un (1) an. Au terme de cette Durée initiale, le Contrat se renouvelle par tacite reconduction pour la même durée et de ce fait de nouveaux droits d'abonnement seront dus annuellement.

6.2 Licence à paiement mensuel : Celui-ci fait l'objet d'une majoration de 10%. Le Contrat prend effet à compter de la date d'activation du Service pour la durée initiale et ferme (« Durée initiale ») de douze (12) mois au cours desquels les droits d'abonnement seront dus mensuellement. Au terme de cette Durée initiale, le Contrat se renouvelle par tacite reconduction pour la même durée et de ce fait de nouveaux droits d'abonnement seront dus.

Résiliation des forfaits à paiement mensuel : Le Contrat pourra être résilié à tout moment, à l'issue du délai de trois (3) mois par l'envoi d'une demande écrite. Le montant payé pour l'abonnement du mois de la résiliation reste dû à la Société ainsi que ceux des trois (3) mois.

ARTICLE 7 - Résiliation

7.1 Sous réserve des dispositions d'ordre public, PRODEOS et le Client pourront résilier le Contrat en cas de faute grave, non réparée dans les trente (30) jours suivant mise en demeure, sous réserve de notifier leur décision à l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Constitue une faute grave (i) le fait pour une Partie de ne pas remédier à un manquement contractuel grave dans un délai de quinze (15) jours suivant la lettre de mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, (ii) le non-paiement total ou partiel d'une facture à son échéance par le Client.

7.2 Constitue une faute grave au sens de l'article précédent :

- le non règlement d'une facture ;
- la violation par le Client du périmètre des droits qui lui sont concédés en application du Contrat ;
- une tentative d'intrusion ou d'atteinte à l'intégrité du Site par le Client.

7.3 En cas de résiliation anticipée du Contrat aux torts du Client et ce, quelle qu'en soit la cause, toutes les sommes restant dues par le Client seront immédiatement exigibles sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à PRODEOS. Par ailleurs, la Partie défaillante s'engage à indemniser l'autre Partie pour tous les dommages prouvés qu'elle a subis et résultant de la résiliation du Contrat du fait d'un manquement de la Partie défaillante à ses obligations contractuelles.

ARTICLE 8 – Commande - Prix – Paiement

8.1 En contrepartie de l'accès aux Services dans les conditions prévues par la présente, le Client s'engage à payer à PRODEOS une rémunération d'utilisation des Services. En cas de résiliation anticipée du Contrat pour quelque cause que ce soit, le Client s'engage à régler à PRODEOS l'intégralité des sommes restant dues au titre de la redevance des Services.

8.2 Le montant de la rémunération des Services est indiqué sur le Site, en euros, hors taxes et toutes taxes comprises. Les tarifs indiqués sur le Site sont ceux en vigueur au jour de la signature du Contrat.

8.3 Le montant de la rémunération des Services est payable lors de la signature du Contrat. Le règlement de la rémunération des Services s'opérera par prélèvement automatique mensuel ou annuel selon le plan choisi. Les sommes dues à PRODEOS ne comprennent pas le coût de la connexion Internet et la location du serveur qui restent à la charge du Client.

8.4 PRODEOS pourra modifier le montant de la rémunération des Services sous réserve d'informer le Client au moins un (1) mois avant l'entrée en vigueur des modifications. A défaut de résiliation dans le délai d'un (1) mois, les modifications entreront en vigueur et seront réputées acceptées par le Client.

8.5 Le Client a la possibilité de modifier sa Commande et de corriger d'éventuelles erreurs avant de procéder à validation de sa Commande.

8.6 Les Services sont fournis sous réserve que le Client accepte les présentes CGV. Ce dernier est réputé avoir accepté les CGV et la Politique de protection des données par le biais d'un bouton cliquable « Confirmer et payer » lors de la Commande des Services.

Les présentes CGV régissent les relations contractuelles entre la Société et le Client qui les acceptent sans réserve.

8.7 Après acceptation des présentes CGV et validation de la Commande par quelque moyen que ce soit e-mail, signature digitale, scan, etc... le Contrat est valablement conclu entre PRODEOS et le Client et les engage de manière irrévocable. Un email de confirmation de sa demande de Commande lui sera alors envoyé.

8.8 PRODEOS recommande au Client de conserver les informations contenues dans la confirmation de sa demande de Commande établie à son attention par PRODEOS, sur support papier ou sur support informatique

8.9 Les Commandes passées par le Client sont donc fermes et irrévocables et sont soumises aux présentes CGV.

8.10 PRODEOS se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute Commande qui émanerait d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une précédente Commande.

8.11 Le montant total est indiqué dans le récapitulatif de la Commande, avant que le Client n'accepte les présentes CGV, valide sa Commande de Service(s), renseigne et valide ses coordonnées de facturation et procède au paiement. Ce montant total est indiqué en hors taxes et toutes taxes comprises.

8.13 La Commande de Logiciel et Services de PRODEOS est payable en euros. La totalité du paiement doit être réalisée au jour de la Commande par le Client.

8.14 Le paiement s'affecte par virement bancaire au nom PRODEOS par le RIB fourni.

8.15 Le Client ne pourra, sous aucun prétexte, procéder à une quelconque compensation entre les sommes que PRODEOS pourrait lui devoir et les sommes qu'il devra à PRODEOS, sauf accord exprès de ce dernier pour y procéder. Dans la mesure où elle sera applicable, la TVA sera ajoutée par PRODEOS aux montants facturés.

8.16 PRODEOS se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute exécution des Services en cas de défaut de paiement ou de paiement partiel de toute somme qui serait due par le Client à PRODEOS. En cas de non-paiement d'une facture à sa date d'échéance, un intérêt au taux légal en vigueur augmenté de quatre (4) points sera automatiquement appliqué par PRODEOS jusqu'au complet paiement, et, ce, sans notification préalable.

8.17 Conformément aux articles L.441-6 du Code de commerce et D.441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le Client de payer une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros par mois pour frais de recouvrement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, PRODEOS pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

ARTICLE 9 - Garantie et responsabilité

9.1 Le Client est seul responsable de l'usage qu'il fait des Services, et des Logiciel PRODEOS, notamment concernant l'utilisation et l'interprétation des informations mises à sa disposition par PRODEOS ainsi que des actes et conseils qu'il en déduit dans le cadre de sa pratique professionnelle.

9.2 PRODEOS ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable : (i) des dommages dus à l'inexécution par le Client de ses obligations ; (ii) de tout préjudice financier ou commercial tel que, par exemple les pertes de bénéfice, les pertes de clientèle, les pertes de données, les troubles commerciaux quelconques, les pertes de Commandes, dommages corporels et matériels de quelque nature que ce soit qui constituent des dommages imprévisibles et indirects et par conséquent n'ouvrent pas de droit à réparation.

9.5 PRODEOS ne peut être tenue pour responsable de l'inexécution du Contrat en cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et les tribunaux français, et en cas de dommages du fait d'un tiers ou imputables à une mauvaise utilisation ou une utilisation non-conforme par le Client des Services, en violation des prescriptions de PRODEOS.

ARTICLE 10 - Droit d'utilisation et de reproduction

10.1 Les Services, de même que l'intégralité des données figurant sur le logiciel, sont protégés par le droit d'auteur et par le droit des bases de données conformément au Code de la propriété intellectuelle. Ces éléments ne peuvent en aucun cas faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange, vente, distribution ou transmission à l'exception des cas expressément autorisés par la loi ou prévus au Contrat. Les fonctionnalités du logiciel ne sauraient être utilisées à des fins de violation ou de détournement de ces droits de propriété intellectuelle.

10.2 Le Client s'interdit tout usage des Services à des fins autres que celles expressément prévues au Contrat, de même qu'il s'interdit de diffuser, publier, vendre ou d'échanger de quelque manière que ce soit, les contenus auxquels il accède et plus généralement de porter atteinte, directement ou indirectement, de quelque façon que ce soit aux droits de PRODEOS.

10.3 Le Client s'engage à ne pas reconstituer ou tenter de reconstituer, à partir des données et/ou au moyen des Services, une base de données visant à offrir, directement ou indirectement, à titre gratuit ou à titre onéreux, les mêmes Services ou des Services comparables, à toutes personnes tierces à son entreprise dans le but de contourner la personnalisation d'accès aux Services dont il bénéficie.

10.4 Le Client s'engage plus généralement à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle détenus par PRODEOS sur les Services ou tout autre élément figurant sur son logiciel protégé par un droit de propriété intellectuelle, en ce compris les marques et logos.

ARTICLE 11 - Confidentialité des données du Client

Les dispositions concernant la protection des données personnelles telles qu'issues de la Loi Informatique et Libertés en date du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et du Règlement européen sur la protection des données personnelles (« RGPD ») sont situées dans un document annexe intitulé « Politique de Confidentialité » accessible au lien suivant : <https://www.captaincontrat.com/cgsu#politiqueconfidentialite>.

ARTICLE 12 – Assurance

Chacune des Parties s'engage à maintenir en vigueur, pendant toute la durée de réalisation du Contrat, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, une police d'assurance garantissant les dommages pouvant survenir à ses biens et personnel, ainsi qu'une police couvrant sa responsabilité professionnelle, de manière à couvrir les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels dont elle aurait à répondre, causés par tout événement et qui seraient le fait de ses collaborateurs et/ou sociétés partenaires éventuels lors de l'exécution du Contrat.

ARTICLE 13 – Dispositions générales

13.1 Droit applicable : Le Contrat est interprété et régi conformément au droit français sans tenir compte des principes de conflits de lois.

13.2 Attribution de compétence : Seront seuls compétents pour connaître des litiges de toutes natures ou de contestations relatives à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV, les Tribunaux du ressort de la Cour d'appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs, demande incidente ou référé ou appels en garantie, à moins que PRODEOS ne préfère saisir toute autre juridiction compétente

13.3 Cession : PRODEOS peut décider de céder ou transférer les droits ou obligations que lui confèrent les présentes CGV sous réserve que le Client bénéficie des mêmes obligations que PRODEOS et, ce, dans les mêmes conditions.

13.4 Convention de preuve : Les Parties conviennent que tous les écrits, notamment l'écrit électronique, échangés entre eux ainsi que toutes données, notamment techniques, font foi et prouvent valablement la teneur de leurs échanges et de leurs engagements.

13.5 Contact : PRODEOS peut être contactée, à tout moment, par courriel à l'adresse email suivante : support@prodeos.com ou par téléphone au numéro suivant +331 39 58 02 74